

Système métrique

Australie, la plus grande partie d'un secteur donné se convertit au système métrique à peu près à la date prévue dans son projet de secteur. Ce qui importe en ce qui concerne la Chambre, c'est que le gouvernement fédéral ait un échéancier qui indique quand il faudra légiférer, car la date à laquelle il faudra des mesures législatives est clairement prévue pour chaque secteur dans les plans de secteur. C'est grâce à cette planification soignée que nous avons fixé un ensemble de dates pour la plupart des 90 lois fédérales qui mentionnent des unités de mesure et qui doivent être modifiées. Le bill à l'étude est le premier de quatre bills qui seront proposés avant la fin de l'étape finale, celle de la conversion proprement dite. Il englobe 9 des 90 lois en question.

Je me propose d'exposer brièvement les principales caractéristiques du bill dont nous sommes saisis. Premièrement, nous avons les dispositions relatives aux grains. Les entreprises de manutentions de grains en vrac devront s'être entièrement converties au système métrique en février 1977; c'est dans ce domaine que nous disposons du délai le plus court pour modifier les lois en conséquence. A la bourse des marchandises de Winnipeg, on utilise la tonne métrique depuis juillet 1976 dans les opérations à terme qu'il s'agisse de transactions intérieures ou d'exportations. On a déjà commencé à convertir les balances. Les syndicats des producteurs de grains du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta ainsi que la United Grain Growers, le syndicat national des cultivateurs et la Fédération canadienne de l'agriculture se montrent tous en faveur de cette conversion. Étant donné cet appui, étant donné que l'on en est déjà arrivé à un stade avancé dans la conversion et que nos clients étrangers, même les États-Unis, utilisent déjà le système métrique, cela nous coûterait davantage de revenir en arrière que de veiller à ce que ce bill soit adopté à temps. Parmi les neuf lois traitées dans ce bill, quatre portent sur les grains.

Je tiens à faire de brèves remarques à propos de la loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Dans tout le pays, maints responsables de la conversion au système métrique ont constaté que si les unités de mesure métriques et impériales figurent côte à côte sur l'emballage d'un produit de consommation, les consommateurs ont tendance à ne remarquer que l'unité qu'ils connaissent bien et à ne pas tenir compte de l'unité métrique. Comme le démontrent les expériences réalisées dans d'autres pays comme les États-Unis, en fait, le consommateur n'apprend rien du nouveau système. De nombreux comités de secteur ont recommandé avec l'appui de l'industrie que l'on cesse d'indiquer l'unité de mesure canadienne actuelle. Il faut pour cela modifier la loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation afin que le fabricant ait le choix d'indiquer l'ancienne unité de mesure ou non. Cette modification aura des conséquences favorables pour tous les secteurs qui fabriquent des produits emballés pour ne pas mentionner tous les grossistes, détaillants et les consommateurs eux-mêmes.

● (2110)

La loi sur les poids et mesures sera également modifiée. La sixième loi qui sera modifiée par ce bill stipule actuellement que le gouverneur en conseil ne peut la modifier pour empêcher l'utilisation des mesures canadiennes actuelles dans le commerce. Étant donné la politique d'ensemble proposée dans le Livre blanc qui a été acclamé en 1970 et qui vise à

l'adoption d'un seul système de mesures cohérent, la modification proposée à la loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation et l'implantation accélérée des produits métriques, il est temps d'abroger cette disposition.

Cette modification peut avoir des conséquences sur la publicité et la vente de produits vendus au poids, au volume ou à la longueur et éviter au consommateur de se méprendre quant à la quantité d'un produit en contrôlant l'unité de mesure utilisée.

D'autres lois importantes seront également modifiées. Un autre article du bill modifiera la loi sur les subventions au développement régional en changeant les milles carrés en kilomètres carrés. Il s'agit simplement d'un changement arithmétique pour préciser la superficie d'une région. On aura par exemple 12,500 kilomètres carrés au lieu de 5,000 milles carrés.

Pour ce qui est de la distribution du gaz naturel aucun changement ne peut être apporté à la loi provinciale régissant la transmission et la distribution du gaz naturel tant qu'on n'aura pas modifié la loi fédérale sur l'inspection du gaz. Cette modification a donc énormément d'importance dans le programme de métrisation de cette industrie. Le programme prévoit également que les forages commenceront en juillet 1978 ce qui laisse un an pour légiférer et ce bill modifiera en temps voulu la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz.

J'aimerais signaler brièvement que ce ne sont pas seulement les 1,500 bénévoles du secteur privé canadien qui ont demandé l'aide du gouvernement fédéral pour se convertir au système métrique. Les gouvernements provinciaux et les États-Unis suivent de très près les mesures que la Chambre reprendra à l'égard de la métrisation.

En 1974, les dix premiers ministres provinciaux ont envoyé une lettre au premier ministre (M. Trudeau) pour exprimer leur appui au programme de métrisation. Les assemblées législatives provinciales ont déjà adopté des bills omnibus; le premier a été adopté en juin 1974 en Colombie-Britannique et le deuxième en Alberta, le 4 novembre dernier. Tous les gouvernements provinciaux ont des organismes chargés de coordonner la métrisation et, dans la plupart des cas, ces organismes fonctionnent depuis déjà plusieurs années. Les modalités d'application du système métrique sont donc en voie d'être adoptées par les gouvernements provinciaux. En tardant à agir, la Chambre empêcherait les assemblées provinciales de voter leurs lois propres. Je pense en particulier à la Loi sur l'inspection fédérale du gaz.

Depuis mai 1973 les États-Unis ont étudié sérieusement les paramètres, l'organisation et la préparation du passage au système métrique dans le secteur privé, sur l'ensemble de leur territoire. Le secteur public et le comité de coordination de l'American National Metric Council, qui a été constitué depuis lors, travaillent de la même façon à peu près que la Commission nationale du système métrique.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les États-Unis ne se contentent pas de suivre le Canada. On peut dire que le passage s'effectue très rapidement dans certains secteurs influents de l'économie américaine. C'est ainsi par exemple que 40 p. 100 de tous les composants des voitures General Motors sont maintenant aux cotes métriques. L'usine Ford de Lima, dans l'Ohio, produit depuis 1973 des moteurs intégrale-métriques. La Chevette de General Motors, qui est à peu